

1.7 Pauvreté monétaire en France depuis 1975

Une personne est considérée en situation de pauvreté monétaire lorsque son **niveau de vie** est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est une fraction du niveau de vie **médian**.

À 60 % du niveau de vie médian, il s'établit en 2021 à 1 158 euros par mois. À 50 %, il est égal à 965 euros par mois. Les indicateurs sur la pauvreté sont généralement fondés sur le seuil à 60 % comme c'est le cas dans cette fiche et dans l'ensemble de cet ouvrage.

Ce seuil de 1 158 euros par mois correspond à un **revenu disponible** de 1 158 euros pour une personne seule, 1 737 euros pour un couple sans enfant et 2 432 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2021, le montant de base du **RSA** s'élève à 565 euros mensuels pour une personne seule sans enfant et l'**allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ou minimum vieillesse)** à 907 euros pour une personne seule. En 2021, 63 % des personnes vivant dans un ménage ayant bénéficié au moins une fois dans l'année du RSA et 49 % de celles vivant dans un ménage ayant perçu au moins une fois le minimum vieillesse en 2021 vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

En 2021, en France métropolitaine parmi les personnes vivant en logement ordinaire, 9,1 millions sont pauvres, soit un **taux de pauvreté** qui s'élève à 14,5 % de la population ► **figure 1**. Entre 1975 et 1984, le taux de pauvreté calculé sur le périmètre incomplet de revenus de 1975 (certains revenus financiers et certaines prestations sociales n'étaient alors pas mesurés) décroît fortement : de 17,4 % à 13,8 %. Sur la même période, le nombre de personnes pauvres diminue de 1,5 million, passant de 8,8 à 7,3 millions. Cette baisse est notamment liée à la situation des retraités, qui bénéficient de revalorisations du minimum vieillesse et de meilleures pensions de retraite grâce à de meilleures carrières et à la

montée en charge des régimes de retraite complémentaires. Le taux de pauvreté remonte ensuite à 15,7 % en 1996 et le nombre de personnes pauvres atteint à nouveau 8,8 millions.

Depuis 1996, les taux de pauvreté sont calculés sur un périmètre de revenus complété incluant les revenus financiers et certaines prestations non disponibles précédemment. De 1996 à 2004, sur ce périmètre, le taux de pauvreté diminue à nouveau, de 14,3 % à 12,4 %. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de 800 000 personnes, en raison notamment de la bonne conjoncture économique, marquée par une baisse du chômage de 1997 à 2001. De 2005 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, avec la crise économique, il s'accroît de 1,4 point, atteignant le niveau de 1996 (14,3 %). Le nombre de personnes pauvres augmente de près d'un million sur cette période. Après avoir peu fluctué entre 13,5 % et 13,9 % entre 2012 et 2017, le taux de pauvreté atteint 14,5 % en 2018, notamment du fait de la baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité. Il demeure à ce niveau en 2021, après une baisse en 2020 dont l'ampleur demeure toutefois incertaine, et un contrecoup l'année suivante avec la non-reconduction d'aides exceptionnelles accordées pour soutenir les ménages pendant la crise sanitaire.

En 2021, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel inférieur à 924 euros. En comparant ce niveau de vie médian des personnes pauvres au seuil de pauvreté, l'**intensité de la pauvreté** s'élève à 20,2 % ► **figure 2**. De 1996 à 2002, l'intensité de la pauvreté décroît de 20,5 % à 18,0 %, le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. En 2005, l'intensité de la pauvreté remonte à 20,2 %. Elle reste proche de 20 % jusqu'en 2021. ●

► Définitions

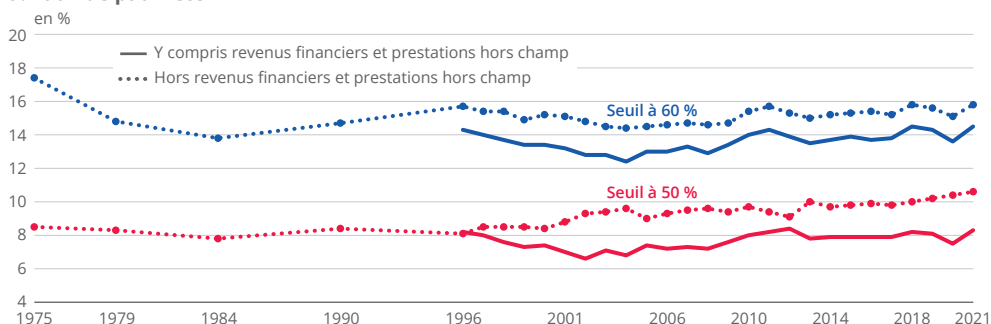
Niveau de vie, seuil de pauvreté, médiane, revenu disponible, revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse, taux de pauvreté, intensité de la pauvreté : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

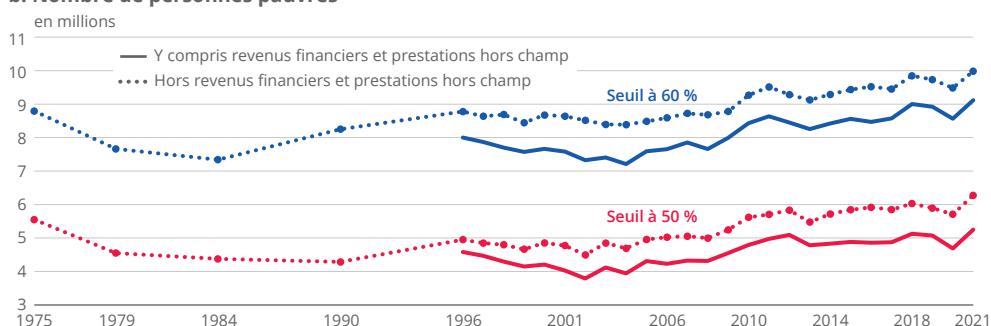
« En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.

► 1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres depuis 1975

a. Taux de pauvreté



b. Nombre de personnes pauvres



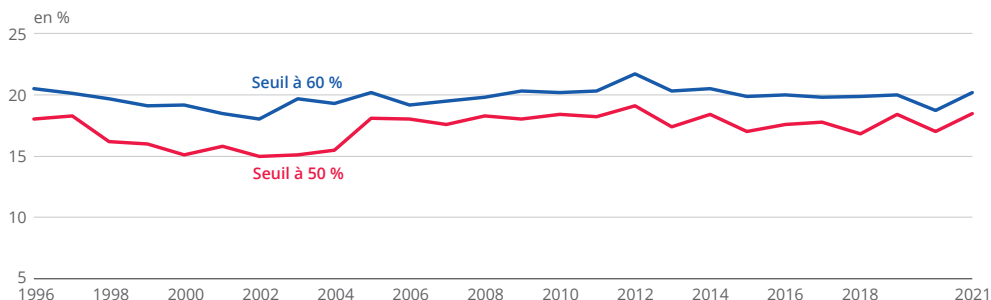
Notes : Pour assurer une comparabilité temporelle sur une longue période, les taux de pauvreté sont calculés sur un périmètre de revenus constant mais incomplet. Ne sont en effet pas pris en compte les revenus financiers et certaines prestations sociales (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série, les données ont par ailleurs été rétropolées et chaînées de 2020 à 1975. En 2020, les données doivent être considérées avec prudence, en raison de difficultés de production spécifiques à cette année.

Lecture : En 2021, le taux de pauvreté au seuil de 60 % y compris revenus financiers et prestations hors champ est de 14,5 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

► 2. Intensité de la pauvreté depuis 1996



Notes : Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série, les données ont été rétropolées et chaînées de 2020 à 1996. En 2020, les données doivent être considérées avec prudence, en raison de difficultés de production spécifiques à cette année.

Lecture : En 2021, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur de plus de 20,2 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.